



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 décembre 2023 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

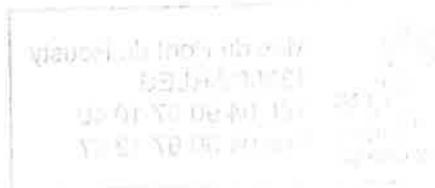
Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres sur 23, soit 52 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Patrick DE CAROLIS représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Antoine DE LA ROCHE AYMON représenté par Bernard ARSAC

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Aline CIANFARANI, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Emmanuel LESCOT, Eva CARDINI, François JOURDAN

Assistaient à la séance : Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, Olivier BRIAND, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI



DÉLIBÉRATION N°CS-2023-117

Objet : approbation du plan paysage littoral

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,

Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu la délibération n°2 du 12 juin 2018 du Comité Syndical, relative à l'appel à projet « Plans de Paysages 2018 » du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNR) a été lauréat de l'appel à projet du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Qu'à l'issue de la concertation, les caractéristiques paysagères et les objectifs de qualité paysagère ont été définis,
- Que 28 actions opérationnelles, règlementaires, d'information, de sensibilisation et des recommandations ont été formulées,
- Que la démarche est arrivée à son terme et a été validée par le Comité de pilotage du 20 septembre 2022,
- Que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement du Logement (DREAL) a validé le projet,
- Que des financements prioritaires peuvent être obtenus à ce titre,
- Que le SMG-PNRC serait porteur de 13 actions et animateur de l'ensemble,
- Qu'il convient que l'Assemblée Délibérante approuve les propositions d'actions et l'animation du plan d'actions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver le Plan Paysage Littoral de Camargue porté par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue ;
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PETIT du Port de Rousty



Comité syndical du 19 décembre 2023
Délibération n° CS-2023-117

REÇU EN PRÉFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_117

2020-2023

Plan de Paysage du Littoral de Camargue

SYNTHÈSE



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_117

regional
de Camargue

INTRODUCTION

Le Plan de Paysage du littoral de Camargue est une démarche initiée par le Parc Naturel Régional de Camargue en 2019. Lauréat de l'appel à projets Plan de paysage du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la réalisation du plan a été co-financée par la DREAL PACA et le PETR d'Arles.

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE PAYSAGE ?

Le paysage est « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et /ou humains et de leur interrelations* » (Convention Européenne du Paysage, Florence 2000).

Le plan de paysage est « *une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité* » (note méthodologique du Ministère de la Transition Ecologie et Solidaire, 2017).

Un Plan de Paysage se déroule en 3 phases :

1. Le Diagnostic
2. Les Objectifs de Qualité Paysagère
3. Le Plan d'Actions

Si les phases 1 et 3 sont classiques à toute gestion de projet, la phase 2 est plus spécifique à un Plan de Paysage. Il s'agit de la définition de la stratégie du territoire, formalisée sous la forme d'Objectifs de Qualité Paysagère. Les Objectifs de Qualité Paysagère constituent des orientations stratégiques, spatialisées ou transversaux, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.

METHODE POUR LA REALISATION DU PLAN DE PAYSAGE



Chacune des phases a comporté des temps de concertation, d'analyse des éléments du territoire, de rédaction et de validation en comités technique et de pilotage. Initialement prévu pour une durée d'une année, la méthode de réalisation du projet a été adaptée en continu en raison du contexte local et des contraintes sanitaires liées à la crise de Covid-19. En plus des journées de visite de terrain et de l'analyse des données clés du territoire, une large concertation a été menée tout au long de la mission pour permettre la construction d'un projet au plus proche des connaissances et des attentes des personnes vivant et travaillant sur ce territoire.

LA CONCERTATION

ZOOM SUR

Phase 1 - Le Diagnostic :

- 29 entretiens individuels avec des acteurs clés : gestionnaires, aménageurs, usagers, etc
- 25 entretiens auprès d'usagers sur sites
- 1 questionnaire approfondi en ligne (confinement)
- 1 comité technique et 2 comités de pilotage

Phase 2 - Les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) :

- 1 journée d'ateliers collectifs avec les acteurs clés
- 1 questionnaire en ligne pour travailler les OQP
- 1 comité technique et 1 comité de pilotage

Phase 3 - Le Plan d'Actions :

- 1 journée d'ateliers collectifs avec les acteurs clés
- Travail des fiches-actions en bilatéral avec les porteurs d'actions
- 1 comité technique et 1 comité de pilotage

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_117

LE DIAGNOSTIC

Ce que témoignent... les USAGERS rencontrés sur sites

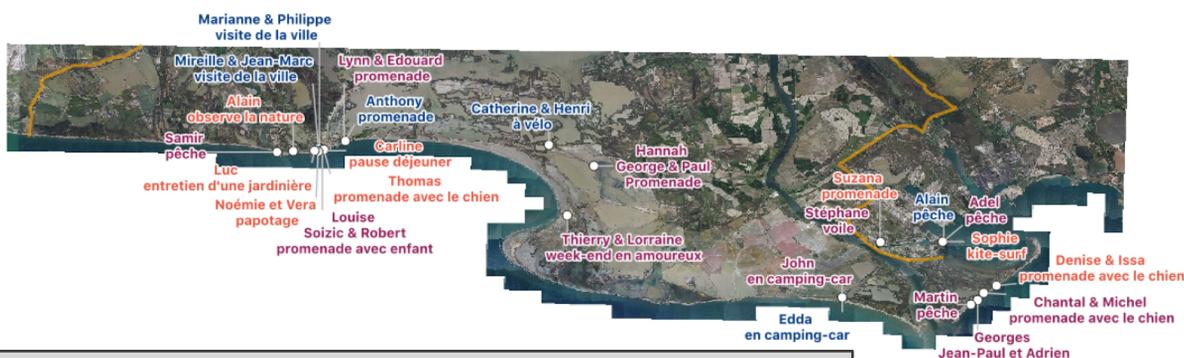
Qui sont les usagers rencontrés ?

Les usagers interrogés au fil des rencontres lors des journées de terrain (en janvier et février 2020) sont majoritairement des habitués et des amoureux de la Camargue. Un tiers sont des habitants (Saintes-Maries-de-la-Mer, Salins-de-Giraud, Beauduc ou Port-Saint-Louis-du-Rhône), un peu moins de la moitié habitent dans les environs et un quart sont des visiteurs venus d'autres régions de France ou d'Europe. Les usages recensés à cette période sont liés à la contemplation et aux interactions avec la nature et le paysage : promenade à pied ou à vélo, observation de la nature, pêche, sport nautique et navigation, moment convivial entre amis ou en famille, se ressourcer... Les fréquences de présence sur le littoral sont variables : tous les jours, chaque semaine, quelques fois par an, tous les 5 à 10 ans. L'ambiance principale recherchée à ce moment est le calme.

« La nature, même qu'on habite ici, pour moi elle change tous les jours »

« C'est magique, on est bien, on est seuls au monde »

« Quand la mer monte, il faut se reculer. Car c'est la mer la plus forte »



Carte des Usagers interrogés, selon leur lieu d'habitation sur la commune, dans les environs (~max 1h30), autres régions (France, étranger)

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_117

Dans le paysage, qu'est-ce que les amoureux du littoral de Camargue aiment et recherchent ? Qu'est-ce qu'ils regrettent ?

CE QUI EST APPRÉCIÉ ET RECHERCHÉ	CE QUI EST REGRETTÉ
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mer ▪ La nature sauvage et préservée. Son caractère unique. Les oiseaux, les flamands, les poissons, la flore. ▪ Les interactions avec certains animaux ▪ Les petites dunes, les couleurs (bleu, beige, bistre) ▪ Le vent, la nuit noire, les étoiles et les petites lumières des phares ou des canes à pêches. ▪ L'étendu, le regard qui porte à l'infini, le sentiment de finitude et de petitesse ▪ Le calme, la tranquillité, le silence, loin de la foule et de la civilisation (hors période estivale) ▪ L'authenticité et la simplicité, le « dans son jus », un cadre propice à la convivialité ▪ Les ports de plaisance, les ruelles animées des Saintes en été ▪ Les souvenirs d'enfance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les déchets sur les plages et les berges ▪ Le paysage industriel de Fos-sur-Mer (jour ou nuit). L'air pollué et l'odeur en cas de Mistral ▪ L'érosion et le recul du trait de côte. Les digues et les enrochements. ▪ L'urbanisation qui continue, et les constructions sans réflexion paysagère. ▪ Un défaut d'entretien de certains espaces publics ▪ Le manque de transport en commun et de piste cyclable ▪ La diminution des populations de poissons



Ces habitués (et amoureux) de la Camargue perçoivent tout à fait :

- ✓ L'érosion et le recul du trait de côté ;
- ✓ Son origine humaine, l'ampleur des changements et les risques de submersion à l'avenir.

Photos : [gauche] Cabanon d'une habitante de Port-Saint-Loius-du-Rhône, avant-après une tempête d'automne 2019 - [droite] ©Alain Dervieux. Observatoire photographique des paysages. Plage Est des Saintes-Maries-de-la-Mer

Ce que témoignent... les ACTEURS CLÉS du territoire

Qui sont les acteurs interrogés ?

Le questionnaire a été envoyé à 56 « acteurs clés » et 36 membres du Comité de soutien du PNRC. 28 personnes y ont répondu, soit un taux de réponse de 30%. Le questionnaire, d'une durée d'environ 1 heure, comportait 4 parties : vous connaître, décrire le paysage du littoral de Camargue, identifier et préserver ses qualités, identifier et travailler ses manques.

LA DÉFINITION DU PAYSAGE *construite collectivement à partir des contributions de chaque répondant au questionnaire*

Le paysage est une partie de territoire. Il se compose d'entités qui forment un « tout » et une certaine unicité. Ces entités peuvent être matérielles ou immatérielles, naturelles ou humaines. Ce sont par exemple l'eau, l'air, les végétaux, les animaux ou toute composante de biodiversité. Mais ce sont aussi des éléments anthropisés, des bâtiments ou tout espace entretenu. Parmi ces différents éléments, certains sont particulièrement fondamentaux.

Le paysage constitue l'espace dans lequel chacun nous vivons, soi-même et en interaction avec les autres êtres vivants, humains et non humains. Il s'agit d'un habitat et d'un cadre d'immersion avec le reste du monde. A l'échelle des populations humaines, il s'agit d'un espace de partage et de démocratie. Le paysage est une fabrication, choisie ou non, issue des processus humains et non-humains. Il constitue un indicateur de nos activités et de nos choix. Il est le résultat de nos traits d'histoire de vie. C'est à la fois une résultante et une source.

Le paysage est localisé autour d'un observateur qui le perçoit de manière sensorielle (notamment par la vue et l'odorat), mais aussi de manière émotionnelle. Le paysage a des composantes objectives, mais également subjectives : il est sujet à appréciation par l'individu qui observe. Ainsi certaines personnes évoquent un besoin d'harmonie, notamment avec la nature. Le paysage est dynamique, il évolue dans l'espace et dans le temps. C'est pourquoi il est culturel, historique, porteur de valeurs et d'identité. Suivant l'attention que l'observateur porte, le paysage peut être vu ou regardé, désiré ou regretté.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_117

Les impacts sur le paysage

Toute personne a un impact sur le paysage, direct ou indirect, « dégradant » ou « réparateur » :

- **Usagers des lieux** : Présence sur un lieu, Transport et stationnement, Déchets, Piétinement d'espèces, Nitrification de milieu, Dérangement d'espèces, Observation et captation du paysage...
- **Aménageurs et gestionnaires** : Action d'aménagement ou de gestion d'un site, Conception des documents de cadrage, Réalisation d'études, Dialogue et coordination entre acteurs...
- **Autres acteurs socio-professionnels** : Développement de la fréquentation sur un site, Production de connaissance sur les phénomènes et les regards portés sur l'environnement...

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS

« La zone des salins qui créait un paysage très structuré avec sa géométrie et ses couleurs tranchées m'a fasciné par son élégance mais en même temps fait sentir son étrangeté et sa dureté qui m'a intimidé et donné envie de ne pas m'y attarder »

« Lors des dernières tempêtes en automne avec un fort vent de Sud-Est durant plusieurs jours, la mer est montée, laissant sur son chemin, des tonnes de sable qui ont définitivement modifié le littoral. La ville est de plus en plus souvent en submersion marine, les vents dominants ne sont plus les mêmes. Le climat change, c'est une catastrophe. L'avenir de la Camargue est en danger, je réalise qu'il faudra faire avec, la Camargue est vouée à disparaître »

« Comptage d'œufs d'oiseaux sur une petite île à Port Saint Louis. On a rejoint l'île en marchant dans l'eau (peu de profondeurs). Le comptage s'est interrompu avec une rencontre avec des pêcheurs installés sur un cabanon qui avait une vue imprenable sur le Grand port de Marseille et ses porte containers. Les pêcheurs témoignaient du temps d'avant, celui où on pouvait trouver plus de poissons qu'aujourd'hui. D'un point de vue paysager c'était dingue d'être assis sur une petite plage de cette île très sauvage, recueillant une vie animale riche, et de pouvoir observer la démesure de l'activité humaine et son impact sur le paysage »

« Un soir j'étais près du port, le soleil se couchait, boule rouge à l'horizon, la lumière et le reflet des mâts dans l'eau rendait ce moment inoubliable car il n'était pas figé. Les couleurs changeaient dans un chromatisme du violet au pastel en continu. J'étais seule et j'aurais voulu crier aux gens 'venez voir ce cadeau de la nature' »

Lieux et paysages identifiés comme de **GRANDE QUALITÉ** paysagère



La quasi-totalité du littoral de Camargue est très apprécié pour sa qualité paysagère. Un grand nombre de mesures déjà mises en œuvre par les acteurs du territoire sont perçues comme pertinentes et efficaces. Ce résultat donne de l'énergie pour continuer les actions et améliorer là où il y a des marges de progrès 😊 !

Lieux et paysages identifiés comme de **FAIBLE QUALITÉ** paysagère



Le paysage du littoral de Camargue est apprécié, cela ne fait aucun doute. Cette carte, couplée à la précédente, indique les lieux et aspects qui pourraient encore faire l'objet d'améliorations d'après les acteurs interrogés. Il ne s'agit pas d'une notation à suivre à la lettre, mais d'un outil d'aide à la décision pour définir la stratégie à mettre en œuvre. Deux lieux ont principalement fait l'objet de remarques : le littoral urbanisé des Saintes-Maries-de-la-Mer et les installations industrielles du Port de Fos.

Le Diagnostic THÉMATIQUE

Le diagnostic thématique offre une analyse illustrée Atouts-Faiblesses croisant le point de vue « expert » du paysagiste avec les retours issus de la concertation : paysage de digues, entrées de ville, paysage industriel des Salins, paysages de plages, paysages nocturnes, paysages de déchets, etc. Les 26 thématiques abordées sont réparties en quatre enjeux clés du territoire : un territoire mouvant, les habitats et les activités industrielles, le tourisme et les loisirs, le patrimoine naturel et culturel.

3. DIAGNOSTIC THEMATIQUE

Cette partie se compose de 26 fiches thématiques réparties selon les quatre enjeux de territoire qui impactent le paysage.

3.1. Un territoire mouvant 36

La Camargue, un territoire et un paysage mouvant
Agir et aménager en territoire mouvant
Le Rhône
Paysage de digues
Le patrimoine hydraulique
Les paysages de cordons dunaires

3.2. Les habitats et les activités industrielles 42

Les entrées de ville et de hameau
Les paysages urbains des Saintes-Maries-de-la-Mer
Le paysage urbain de Salin-de-Giraud
Le paysage urbain de Port-Saint-Louis-du-Rhône
Les paysages urbains et espaces publics
Le paysage industriel des Salins
Les paysages industriels portuaires

3.3. Le tourisme et les loisirs 49

Les paysages viaires
Les paysages de plages
Les paysages d'aires d'accueil et de parkings
Les cabanons, le hameau de Beauduc
Les points hauts
Les paysages nocturnes

3.4. Le patrimoine naturel et culturel 55

Les paysages naturels, la faune et la flore
Les paysages des étangs et marais
Une architecture contemporaine située
Patrimoines et paysages
Paysages de l'énergie
Paysages de déchets
Paysages vus par les artistes

3. Les loisirs et le tourisme

PAYSAGES NOCTURNES

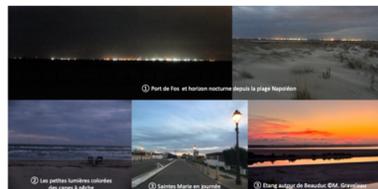
Au-delà de l'impact redoutable sur la faune nocturne (insectes, chiroptères, oiseaux de nuit et migrateurs, etc.), le suréquipement (panorama sur Fos, Port Napoléon), les choix d'appareils et de longueurs d'onde des sources lumineuses et l'absence de conception « lumière » en terme de qualité de paysages urbains génèrent un paysage nocturne qui, au-delà de son caractère anarchique et sans qualité d'ambiance, voit disparaître une de ses qualités majeures et appréciée par les résidents comme par nos visiteurs : la beauté répandue du ciel nocturne de Camargue.

Les atouts et les opportunités

La beauté de la nuit, son importance pour beaucoup d'espèces animales, dont les oiseaux migrateurs si importants en Camargue sont des atouts locaux d'une grande importance. Par ailleurs, une conception fine de l'éclairage permet de mettre en valeur, en ville comme dans le grand paysage, certains éléments patrimoniaux ou emblématiques qui en ressortent ainsi avec plus de force et d'intérêt. Les nouvelles technologies autorisent également d'importantes économies énergétiques et financières tout en offrant la possibilité d'une baisse d'intensité en fonction des horaires et des usages, jusqu'à la suspension complète aux heures avancées de la nuit.

Entretien avec Georges, Jean-Paul et Adrien, trois pêcheurs

L'un d'entre eux me glisse alors comme s'il s'agissait d'un trésor, que la nuit, ils installent les fauloux entre leurs canes et là ils savourent la beauté du moment, les étoiles filantes, les petites bouées au bon, les deux phares, les bateaux à la Balançote et les petites lumières colorées en haut de chaque cané à pêche.



Les faiblesses et les problématiques

La mise en place d'infrastructures d'éclairage public abordées sous leur seul angle technique, l'absence de maîtrise des projets privés faibles exigences dans les PLU, aucune pièce spécifique engagée dans les dossiers de PCI et le développement de panneaux publicitaires lumineux aboutissent à ces paysages nocturnes abîmés et coûteux en terme d'énergie.

Prendre en charge la question de la qualité des paysages nocturnes du littoral de Camargue est autant une problématique de renforcement de l'attractivité du territoire en terme d'atouts paysagers, qu'une réponse aux enjeux forts de la lutte contre l'érosion de la biodiversité et les économies d'énergie.

Des pistes pour le territoire

- ✓ Vers des « plus lumineuses » concernées ?
- ✓ Intégration dans les PLU de la prise en compte de la pollution lumineuse dans les projets privés ?

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

LE PROJET DE PAYSAGE

Pour préserver et améliorer le paysage du littoral de Camargue, les acteurs mobilisés lors de la concertation ont défini un projet de paysage comportant **21 Objectifs de Qualité Paysagère** articulés en 3 missions principales.



I. Aménager et gérer en respectant les spécificités paysagères locales

Malgré la structuration par les ouvrages hydrauliques, l'ambiance paysagère du littoral camarguais repose sur une présence forte des éléments naturels : mer, Rhône, faune, flore, etc. Cette ambiance de grand espace naturel préservé, authentique, simple et « dans son jus » est recherché par les habitants et les visiteurs. Tout en répondant aux enjeux liés au risque d'inondation, à la transition écologique et aux spécificités de chaque commune, les aménagements - qu'ils soient urbains, routiers, hydrauliques ou de plage - prendront en compte le respect de ces caractéristiques : simplicité, naturalité, saisonnalité et à impact minimal.

Cette première mission propose 8 objectifs visant à améliorer et préserver la qualité paysagère à travers des actions liées à l'aménagement du territoire et à sa gestion, que ce soit en milieu urbain ou naturel : travail sur les espaces d'accueil de plage, prise en compte du paysage dans les stratégies de réponse à l'évolution du trait de côte, préservation du patrimoine architectural, industriel, hydraulique et maritime local.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_117



II. Appréhender et ressentir les paysages et leurs évolutions

Le paysage est une porte d'entrée vers la compréhension du monde humain et naturel dans lequel nous vivons. Il nous relie aux autres et à nous-même. Ce volet vise à rendre accessible à tous et mettre en valeur les caractéristiques du paysage pour permettre à chacun de ressentir, comprendre et s'appropriier le littoral de Camargue sous toutes ses facettes. Certains objectifs renvoient à des actions d'aménagement doux pour favoriser les accès et les perceptions sensorielles. D'autres renvoient à des actions de valorisation pédagogique.

La seconde mission offre 8 objectifs axés autour de la mise en valeur du paysage et de sa perception d'un point de vue sensoriel et pédagogique : valorisation du paysage des berges du Rhône et des embouchures, développement des mobilités douces pour s'immerger, place à l'artistique pour sensibiliser au paysage, etc.



III. Se rencontrer, échanger et créer ensemble au sein du territoire

Le paysage c'est enfin un cadre d'immersion propice à la rencontre et au partage, un lieu de débat et de démocratie. Le littoral offre un espace de convivialité pour revenir à ce qui est important et à ce qui fait sens, à savoir en premier lieu le collectif. S'écouter, se regarder, faire ensemble. Il s'agit dans ce troisième volet de faire vivre dans la durée ce plan de paysage et de « profiter » du paysage pour « faire société ».

Cette dernière mission transversale assure la poursuite de la démarche collective, permettant de faire vivre le plan de paysage dans la durée et de faire face aux enjeux d'avenir. Elle comporte 5 objectifs : poursuite des concertations sur les sujets à fort enjeu, organisation de moments d'immersion paysagère, etc.

Objectif de Qualité Paysagère n°21

Oser innover, sortir des sentiers battus et expérimenter. Nous sommes dans un parc, et « une nouvelle vie s'invente ici » !

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Les 21 Objectifs de Qualité Paysagère

- 1 En milieu urbain : offrir des entrées de ville et des espaces publics urbains qui respectent les caractéristiques de simplicité et de naturalité en s'appuyant sur les identités locales
 - 2 Pour les plages : Améliorer la qualité paysagère des entrées en recherchant une cohérence sur le littoral ; assurer la cohabitation d'activités avec des installations légères et temporaires
 - 3 Requalifier des routes pour préserver l'ambiance singulière du paysage traversé
 - 4 Prendre en compte les caractères du paysage dans les stratégies de réponse à l'évolution du trait de côte, à l'équilibre hydraulique, à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique
 - 5 Lutter contre la prolifération des déchets sur le littoral (déchets laissés par les usagers sur place, ou retrouvés dans les laisses de mer)
 - 6 Préserver et valoriser les éléments les plus intéressants du patrimoine architectural, industriel, hydraulique et maritime local
 - 7 Continuer à préserver la faune et la flore dans les espaces naturels, garant de la qualité paysagère du littoral Camarguais
 - 8 Faire du paysage urbain des milieux accueillants pour la biodiversité
-
- 1 Valoriser le potentiel paysager des berges du Rhône et des embouchures
 - 2 Développer des mobilités douces qui permettent une immersion paysagère
 - 3 Améliorer la qualité des paysages nocturnes en réduisant la pollution lumineuse et valoriser quelques éléments patrimoniaux bien choisis
 - 4 Aménager et valoriser un réseau de points d'observations à partir des points hauts existants et en créant de nouveaux observatoires intégrés à l'environnement
 - 5 Développer des dispositifs d'interprétation des paysages et de leurs évolutions, en diversifiant les outils
 - 6 Favoriser et partager les outils de suivi de l'évolution du paysage
 - 7 Développer une culture et une expertise paysagère chez les acteurs de l'aménagement, techniciens et élus
 - 8 Associer les artistes à la sensibilisation au paysage
-
- 1 Outiller les acteurs et futurs acteurs pour faire vivre le plan de paysage dans la durée, en développant la culture paysagère au sein des acteurs et en poursuivant la dynamique collective
 - 2 Intégrer les acteurs socio-professionnels et les habitants, jeunes et visiteurs dans les projets à fort enjeu : évolution du trait de côte, risque d'inondation, transition énergétique, gestion des plages et des déchets...
 - 3 Développer des projets fédérateurs, participatifs et créatifs
 - 4 Organiser et partager des moments simples, conviviaux et respectueux des lieux, pour proposer des expériences immersives et collectives dans le paysage
 - 5 Oser innover, sortir des sentiers battus et expérimenter. Nous sommes dans un parc, et « une nouvelle vie s'invente ici » !

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_117

Les ZOOMS INSPIRATIONS

Pour inspirer la construction des actions et illustrer les 21 Objectifs de Qualité Paysagère, quelques exemples inspirants...

Patrimoine architectural, industriel, hydraulique et maritime



Nantes, ancienne usine des biscuits LU devenue centre culturel et d'animation.



Réhabilitation des cales de bateaux en locaux culturels et espaces publics. L'île de Nantes.

Intégration paysagère des techniques de protection



Berges du couesnon



Technique du matelas Reno



Digue enherbée et gestion de l'eau en amont



Guide du ministère sur l'intégration des digues dans le paysage

Eclairage urbain



Avignon. Conception Plan lumière



Avignon. Mise en valeur nocturne du patrimoine.



PLU de Valerisole

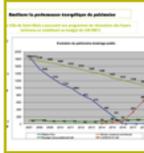


Schéma directeur d'éclairage. Saint Malo.

Parcours découverte thématique



Espace ludopédagogique mêlant paysage, eau et énergie. **EPF, Sainte-Tulle**



Maquette animée du saïn d'Agues Mortes



Le maraiscope et de nombreux outils d'animation du Marais Poitevin.

Thématiques
Paysage, eau, ouvrage hydraulique, énergie, changement climatique, dynamique de trait de côte, géomorphologie, biodiversité de zones humides, services écosystémiques, pêches, industries du sel et portuaire, patrimoine architectural...

Projet créatif sur les déchets du littoral



Poissons collecteurs sur la plage pour un littoral zéro plastique. Hérault.



Bande dessinée inspirante. Création d'instruments de musique à partir de déchets.



Sculpture de Joe Rush composé de déchets recyclables affichant les visages des leaders du monde pour les pousser à agir sur les questions écologiques, G7 à Cornouailles, Royaume-Uni.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_117

LE PLAN D' ACTIONS

28 ACTIONS PORTÉES PAR 9 ACTEURS DU TERRITOIRE

Pour mettre en œuvre concrètement le projet de paysage, 28 actions ont été construites collectivement par les acteurs porteurs et leurs partenaires. Ces actions couvrent l'ensemble des Objectifs de Qualité Paysagère avec quelques sujets d'intérêt particulier et prioritaire tels que le paysage nocturne, les mobilités douces, les entrées de ville, la gestion des déchets, etc.

Si le Parc Naturel Régional de Camargue est le porteur de nombreuses actions, au total 9 acteurs du territoire se sont engagés à porter une ou plusieurs actions, dont un acteur privé : le PNR, le Symadrem, les trois communes - Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saintes-Maries-de-la-Mer et Arles -, l'agglomération d'Arles ACCM, le département des Bouches du Rhône, le groupement des Etangs et Marais des Salins de Camargue EMSC et la société Les Salins. Pour réaliser ces actions, les acteurs porteurs pourront compter sur de nombreux acteurs locaux partenaires (partenariat déjà ancré ou parfois à développer) : la DREAL, le CAUE, le PETR, le Conservatoire du littoral, la Tour du Valat, les Offices de Tourisme, la DRAC, le CEREMA, l'AMP, le CPIE, les écoles, etc.

FICHES ACTIONS ET ÉVALUATION

Chaque action a fait l'objet d'une description précise en termes d'objectifs et de contenus, incluant les partenaires et un prévisionnel de calendrier. Le Plan de Paysage du Littoral de Camargue n'a pas de date de fin. Il sera suivi et évalué par la commission Architecture et Paysage du PNR de Camargue ou par un comité de suivi dédié, incluant un point annuel de mise en œuvre des actions et un bilan-évaluation plus complet tous les 3 ans. Une priorisation des actions portées par le PNR a été proposée pour 2022-2023, cette priorisation sera évaluée et ajustée chaque année.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_117

La liste des 28 actions

Aménager et gérer en respectant les spécificités paysagères locales (14)

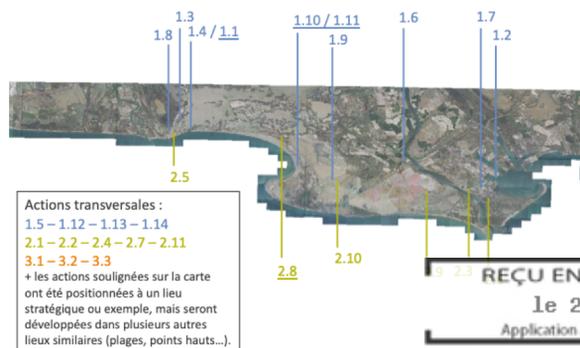
- 1.1. Intégrer l'expertise paysagère dans les principaux projets d'aménagement du Symadrem
- 1.2. Travailler les entrées de la ville de Port Saint Louis par voies terrestre et maritime
- 1.3. Travailler les entrées de la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer
- 1.4. Intégrer l'expertise paysagère dans le projet de prolongation de la promenade du bord de mer jusqu'à la station de l'Eolienne – Saintes-Maries-de-la-Mer
- 1.5. Intégrer l'expertise paysagère dans les projets de mobilité
- 1.6. Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti du hameau de Salin de Giraud (Arles)
- 1.7. Une nature en ville adaptée aux conditions pédoclimatiques et à l'identité de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- 1.8. Une nature en ville adaptée aux conditions pédoclimatiques et à l'identité des Saintes-Maries-de-la-Mer
- 1.9. Lutte contre la Baccharis, Herbes de la Pampa, Olivier de Bohême, Griffes de sorcière, Faux indigo, Jussie
- 1.10. Accueil des plages
- 1.11. Elaborer une politique concertée de gestion des déchets sur le littoral
- 1.12. Paysage de la transition énergétique
- 1.13. Intégrer l'expertise paysagère dans les projets de conception et d'implantation des antennes de télécommunication
- 1.14. Guide des palettes végétales adaptées et services écosystémiques associés en relation avec le changement climatique

Appréhender et ressentir les paysages et leurs évolutions (11)

- 2.1. D'un Rhône à l'autre : schéma de mobilité et d'immersion paysagère
- 2.2. Accès et mobilité douce sur ou en pied de digues, en partenariat avec le Symadrem
- 2.3. Valoriser le paysage vu depuis la piste cyclable Via Rhôna
- 2.4. Préserver et améliorer la qualité des paysages nocturnes
- 2.5. Paysage nocturne aux Saintes-Maries-de-la-Mer
- 2.6. Paysage nocturne à Port-Saint-Louis-du-Rhône
- 2.7. Développer un programme pédagogique d'interprétation des paysages sur sites
- 2.8. Circuit des phares et des points hauts
- 2.9. Accès et valorisation du paysage des Salins
- 2.10. Patrimoine bâti des Etangs et Marais des Salins de Camargue
- 2.11. Développer le land-art sur le territoire ou dans les projets d'aménagement

Se rencontrer, échanger et créer ensemble au sein du territoire (3)

- 3.1. Journées déambulatoires sur site pour les élus et techniciens
- 3.2. Approche prospective : vers quel paysage pour demain ?
- 3.3. Observatoire participatif des paysages



Engagement des acteurs

Ce plan de paysage repose sur l'engagement des acteurs clés qui gèrent le territoire. Leur présence en ateliers et en comité de pilotage assure la continuité et la faisabilité du projet, de la phase de conception à sa mise en œuvre dans les années à venir.

PORTEURS D' ACTIONS	ACTIONS PORTÉES
PNR Camargue	1.10 ; 1.12 ; 1.13 ; 1.14 2.1 ; 2.2 ; 2.4 ; 2.7 ; 2.8 ; 2.11 3.1 ; 3.2 ; 3.3
Symadrem	1.1
Commune Port-Saint-Louis-du-Rhône	1.2 ; 1.7 2.3 ; 2.6
Commune Saintes-Maries-de-la-Mer	1.3 ; 1.4 ; 1.8 2.5
Commune Arles	1.6
Agglomération d'Arles ACCM	1.11
Département des Bouches du Rhône	1.5
Groupement EMSC	1.9 ; 2.10
Société Les Salins	2.9

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

M. ALVAREZ Martial, Maire de Port-Saint-Louis du Rhône
M^{me} BALGUERIE Catherine, Adjointe au maire d'Arles
M. BLONDEL Jacques, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique
M^{me} CHABAUD Corinne, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
M^{me} COLLANGE Christine, Directrice du PETR du Pays d'Arles
M^{me} CONTRERAS Marie-Christine, conseillère municipale aux Saintes-Maries-de-la-Mer
M. FOUCHIER François, délégué régional Conservatoire du littoral PACA
M. GONDRAN François, DRAC PACA
M. JALBERT Jean, Directeur station biologique de la Tour du Valat
M. JUGLARET Cyril, Conseiller régional, Vice-Président du Parc naturel régional de Camargue
M. MARTEL Hervé, Président du Directoire du Grand port maritime de Marseille
M. MONTAGNIER André, ACCM, prévention des risques et protection de l'environnement
M. RAMON Vincent, Président des Amis du Vieil Arles
M. RAVIOL Pierre, Président du SYMADREM
M. REAULT Didier, Vice-Président Aix Marseille Métropole
M^{me} SOUAN Hélène, DREAL PACA
M. HEMERY Gaël, Réserve nationale de Camargue

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231219-CS_2023_117

Porteur du Plan de Paysage :

Parc Naturel Régional de Camargue.

Contact : Marion CROIZEAU, chargée de mission Architecture Paysage & Urbanisme. *m.croizeau@parc-camargue.fr. 04.90.97.19.74.*

Réalisation de la Synthèse :

Hélène CHEVAL, Cabinet d'études et d'ingénierie Syrphéa Conseil

